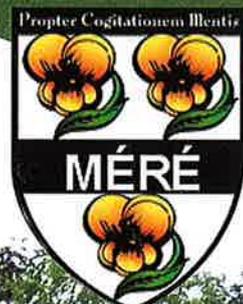
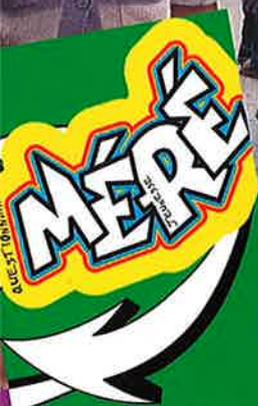


MÉRÉ

Le Mag - Octobre 2014



> **C'est la rentrée !**
Dossier : la rentrée,
les nouveaux rythmes scolaires



Questionnaire
pour les jeunes
de 11 à 18 ans
et + ...

du 31 Octobre 2014

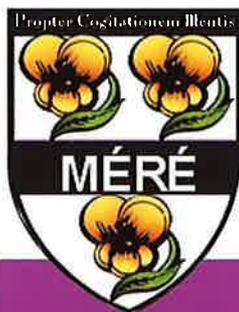


> **La vie du village,
nos fêtes et infos pratiques**



30 août - **P10**

Le Mag **Octobre**
2014



Edito **P3**

Jeunesse **P4>7**

Notre village, nos jeunes
Notre village, notre école

Fêtes **P8>9**

Saint Jean
Saint Roch

Mémoire **P10>11**

Notre village, nos souvenirs
Notre village, notre patrimoine

Culture **P12**

Notre village, notre culture
L'atelier multimédia

Associations **P13>18**

Ritmy
Aspirine
ADMR
Baladins d'Amaury
ASCL
Méré Environnement
Secours Catholique
MTC

Vivre ensemble **P18>19**

Téléthon
Respectez vos voisins
Noces d'or
Carnet
A vos agendas !
Infos pratiques

Histoire **P20**

Leopold Bellan

Mise en page : Valérie PAGE-KOCH

Directeur de la publication :
Michel RECOUSSINES

Rédaction, conception :
Commission Information Communication :
Philippe CLEMENCE
Françoise DOUCET-PREVOT
Alain MOLLE
Serge BISSONNET
Alain DAMIENS
Valérie PAGE-KOCH

Impression : AFORTIORI
80, rue André Karman - 93300 AUBERVILLIERS
Tél : 01 48 11 00 20 mail : afortiori@afortiori.fr
www.afortiori.fr - RCS Bobigny 394 191 852

Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré
Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : www.mere-village.fr
Dépôt légal Octobre 2014
•La mairie vous accueille (1^{er} étage) tous les jours :
Lundi à Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à
16h00 - Samedi 10h00 à 12h00



Michel RECOUSSINES
Maire de Méré

La période estivale se termine, les festivités aussi, avec hormis un seul week-end pluvieux, un mois de septembre ensoleillé notamment pour la fête de la Saint Roch où les enfants étaient nombreux et enchantés par les animations.

Dans chaque magazine municipal trimestriel, le mot du Maire vous décrit dans les grandes lignes son contenu, y compris dans celui-ci qui est le 2ème exemplaire de la nouvelle version de ce nouveau mandat.

En ce qui concerne les nouveaux rythmes scolaires, tout d'abord concernant le choix entre le mercredi et le samedi matin, je vous rappelle qu'après consultation les parents d'élèves ont été 44% à exprimer leur souhait, et que sur ces 44%, 60% ont choisi le mercredi. Il en est de même pour le choix des TAP, à savoir chaque jour durant 34 d'heure de 15h30 à 16h15. Une nouvelle fois, au lieu d'imposer, nous avons préféré consulter et nous avons respecté l'avis de la majorité des parents. Aujourd'hui, le gros du problème n'est plus là, mais plutôt dans la manière d'occuper les enfants pendant ces TAP de façon juste, ludique, constructive, éducative, intéressante et variée, au lieu d'une simple garderie, solution de facilité que tout le monde voulait éviter. Depuis le mois de juin, date de la décision prise de façon collégiale avec les représentants des parents et le corps enseignant, en 3 mois dont juillet et août, un délai très court et peu propice pour contacter des intervenants, nous avons tout de même pu démarrer les TAP. Certes tant bien que mal, nous le reconnaissons, mais les activités ont le mérite d'exister. Tout est perfectible, et avec le recul d'un seul mois d'existence, nous travaillons déjà à leur

amélioration. Il n'est d'ailleurs pas impossible que des modifications aient déjà été apportées au moment où vous recevrez ce magazine, et qu'après les vacances de la Toussaint il y ait de nouvelles animations. Contraints et forcés pour différentes raisons, nous avons également pallié à la garderie du mercredi après-midi, et sur Méré, sur le site de l'Ecole, une nouveauté, avec en plus l'ouverture inhabituelle de la cantine le mercredi. Tout cela a pu se faire avec l'implication importante de Sylviane Duquenoy, mais aussi avec celle des employées municipales qui ont accepté en supplément de leur travail quotidien de participer aux TAP, à la cantine et à la garderie du mercredi. Grâce aussi à l'embauche de deux personnes supplémentaires, et de plusieurs intervenants à ce jour, probablement plus au cours des mois à venir. Sans oublier les enseignantes qui nous aident chaque jour pour canaliser et diriger les enfants vers leur TAP, et aussi parce qu'elles ont accepté de mettre la récréation à 15h15 afin que les TAP qui débutent à 15h30 bénéficient pleinement des 34 d'heure. Sur le plan financier, tout cela a un coût, avec les embauches et les heures supplémentaires pour les employées municipales. Nous vous avons assuré que nous prendrions en charge sur le budget 2014 les frais relatifs aux TAP (hors garderie et cantine du mercredi après-midi). Nous tiendrons nos engagements. Le budget se termine le 31 décembre 2014, et il se peut comme dans la quasi totalité des communes voisines, que nous ne puissions reconduire dans le budget 2015 cette gratuité. Nous vous tiendrons informés. Par contre, pour les petites vacances, dont celles de la Toussaint qui approchent, vous pourrez comme avant confier vos enfants au centre de loisirs de Galluis.

Chaque année au mois d'août nous célébrons les 4 fusillés sur Méré durant la seconde guerre, devant le monument érigé sur le chemin longeant la RN12 à droite en bas de la rue du Colombier. Cette année, les associations d'anciens combattants ont souhaité fêter les 70 ans de la libération des communes du canton et donner un caractère militaire à la célébration. Vous le constaterez sur les photos.

Notre programme d'enfouissement des réseaux, malgré la baisse des subventions dans ce domaine, va encore être poursuivi cette année avec la rue des Sablons, et avec le lancement d'une étude pour la rue Désiré Le Prigent l'année prochaine.

Sur le plan de la nouvelle construction à l'Ecole, les travaux suivent leur cours dans l'ordre d'intervention des différents corps de métier. L'occupation des nouveaux locaux devrait pouvoir se faire à la fin du 1er trimestre 2015. Toutefois j'ai bien dit « devrait » car j'ai une certaine retenue quant à vous assurer quoi que ce soit sur le délai final, d'autant plus que nous devons profiter de vacances scolaires pour réinstaller le mobilier et le matériel dans la nouvelle classe de CP et dans la nouvelle garderie. Quant à l'extension du cimetière, les travaux devraient se terminer très prochainement. Et enfin, la restauration du lavoir a pris plus de temps que prévu faute d'entreprises ayant répondu à l'appel d'offre ou hors budget.

Dans ce bulletin, vous trouverez à nouveau des recommandations sur le respect de l'environnement et sur la déchetterie, vous pourrez aussi vous rappeler les festivités du mois de juin et du mois de septembre, les Journées Européennes du Patrimoine, la médiathèque, les propositions et agenda des associations que nous soutenons, que nous subventionnons, qui animent la commune et auxquelles nous vous recommandons d'adhérer massivement pour qu'elles puissent continuer d'exister, sans oublier les associations humanitaires comme le Secours Catholique et l'ADMR. Et enfin, nous attirons votre attention sur la toute nouvelle commission « Jeunesse ». Un questionnaire accompagnera séparément ce magazine dans votre boîte à lettres à remplir par vos enfants, et nous vous demandons, à vous les jeunes de le remplir, et à vous les parents de les y encourager.

Une dernière recommandation, notre village n'est pas à l'abri d'actes répréhensibles et nous devons être vigilants car comme toute la France nous sommes concernés par le plan « vigipirate », et nous vous recommandons de signaler toutes choses suspectes à la Gendarmerie ou en Mairie, à Méré notamment aux abords de l'école pour la protection de nos enfants, mais aussi dans les communes voisines que vous fréquentez également.

Je vous souhaite de passer du mieux possible les fêtes de fin d'année qui approchent et qui j'espère seront agréables à vivre pour vous, en souhaitant qu'elles vous feroient oublier vos tracas du moment et une bonne santé ainsi qu'à vos enfants et à vos proches plus âgés.

Michel RECOUSSINES
Maire de Méré

Michel Recoussines.

Zoom sur ... Commission jeunesse



Isabelle DEMONCHY



Isabelle BONNUIT



Alain DAMIENS



Patrick MARIE



Michel RECOUSSINES



Anita GARCIA

La commission jeunesse a pour ambition de proposer des activités à nos jeunes adolescent(e)s de Méré (de 11 à 18 ans et +...).

Dans ce but et avec leur collaboration, nous identifierons leurs souhaits en termes d'installations, mais aussi d'activités (sportives, culturelles,...), qui pourraient être proposées tout au long de l'année.

Nous chercherons, aussi, à mieux les intégrer à la vie de notre village, en les faisant participer à des animations,

pendant les fêtes de la commune, par exemple.

Les parents sont, bien sûr, les bienvenus pour nous aider dans cette tâche.

Dans ce but, vous trouverez, joint à ce bulletin municipal, un questionnaire à remplir par les jeunes méréen(e)s et à déposer en mairie avant le 31 octobre 2014.

Après synthèse de l'ensemble des réponses, une réunion sera organisée pour leur présenter les résultats et définir, ensemble, la suite à donner.

La commission jeunesse est composée des membres suivants :

Isabelle BONNUIT, Alain DAMIENS, Isabelle DEMONCHY, Anita GARCIA, Patrick MARIE, Michel RECOUSSINE.

Par Isabelle DEMONCHY, responsable de la commission jeunesse

la commission Jeunesse s'est réunie au complet et en présence du maire les 4 juin - 26 juin et 3 septembre

www.yvelines.fr

QUESTIONNAIRE

MÉRÉ

JEUNESSE

Questionnaire pour les jeunes de 11 à 18 ans et + ...

À remettre avant le 31 Octobre 2014

Année 2014-2015 Les Aides aux Transports Scolaires

Elèves yvelinois scolarisés avant le bac* : l'aide du Département est déduite du prix de vente, vous n'avez aucune démarche à entreprendre auprès du Conseil général



Carte Scolaire Bus

PRIX DE VENTE RESTANT À LA CHARGE DES FAMILLES :

102,10 €

(hors frais de dossiers)

CONDITIONS D'UTILISATION

Valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire sur lignes régulières routières.

BÉNÉFICIAIRES

Les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

67,60 € (si 2 sections) à **127,90 €** (si 3 sections).

À partir de 3 sections, il est conseillé de prendre un abonnement Imagine'R.



Carte Scol'R Circuits Spéciaux

PRIX DE VENTE RESTANT À LA CHARGE DES FAMILLES :

102,10 €

(hors frais de dossiers)

CONDITIONS D'UTILISATION

Valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire

BÉNÉFICIAIRES

Elèves du 1^{er} et 2nd degré du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

195 € pour tout élève transporté.

Le Département finance 100 % des services du midi sous conditions.



Imagine'R

PRIX DE VENTE RESTANT À LA CHARGE DES FAMILLES :

174,90 €

(Sur base d'une carte 2 zones - hors frais de dossier)

CONDITIONS D'UTILISATION

valable sur lignes régulières routières et réseau ferré SNCF/RATP sans limite de fréquence, dans la limite de zones acquises.

BÉNÉFICIAIRES

Les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

180 € par élève (aide complémentaire aux élèves boursiers).



Elèves scolarisés hors Ile-de-France, demandez un dossier spécifique !

Internes : **40 %** des dépenses engagées et plafonnées. Externes : aide plafonnée à **150 €**

BÉNÉFICIAIRES Internes du secondaire pour lequel aucun établissement dispensant la formation n'existe dans les Yvelines ou capacité d'accueil insuffisante dans les établissements yvelinois dispensant la spécialité souhaitée. Externes dont l'établissement le plus proche est situé hors IDF.

Plus de renseignements sur : www.yvelines.fr transports-scolaires@yvelines.fr

* jusqu'à 21 ans et sans conditions de ressources



Yvelines Conseil Général



rentrée 2014, nouveaux rythmes scolaires



Depuis le 2 septembre 2014 les enfants et leurs parents ont découvert la nouvelle organisation mise en place par la Commune dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Les jours d'école sont répartis sur 4 journées et demie et les élèves terminent plus tôt les heures d'enseignement

(présentation de l'organisation de la semaine scolaire en 2014-2015). Les travaux d'entretien, de nettoyage, de réparation et remise en état ont été effectués. A l'école primaire nous accueillons, Mme LEREBOUR pour la classe de CM1 et

Mme BRUNEAU en classe de CM2 le lundi pour la décharge de direction de Mme LAPORTE. L'effectif est de 52 enfants en maternelle et de 102 enfants en primaire, soit un total de 154 enfants.

*par Sylviane Duquenoy,
Adjointe au Maire aux Affaires Scolaires*



Répartition des classes

CLASSE MATERNELLE

Mme DEGRIGNY (directrice)

Petite section 6 enfants
Grande section 20 enfants

Mme SENE

Petite section 15 enfants
Grande section 11 enfants

Total :
52 enfants

CLASSE PRIMAIRE

CP - Mme BERNEX - 20 enfants

CE1 - Mme BANTOLILAT - 14 enfants

CE2 - Mme LOUVARD - 21 enfants

CM1 - Mme LEREBOUR - 24 enfants

CM2 - Mme LAPORTE (directrice) - 23 enfants
Mme BRUNEAU (lundi)

Total :
102 enfants



Présentation de l'organisation de la semaine scolaire en 2014-2015

L'organisation de la semaine a été décidée par la Commune en concertation avec les équipes enseignantes des écoles et les représentants de parents d'élèves.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	Accueil Enseignement	Accueil Enseignement	Accueil Enseignement	Accueil Enseignement	Accueil Enseignement
11h30	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Sortie	Pause Méridienne	Pause Méridienne
13h15	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h30	TAP	TAP		TAP	TAP
16h15	Sortie école	Sortie école		Sortie école	Sortie école

Le travail acharné de cet été pour mettre en place les TAP (temps d'activités périscolaires) de 15h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, pour la rentrée 2014/2015 a porté ses fruits. Nous proposons aux enfants : Ecole maternelle : des activités de

temps calme, jeux de société, écoute de musique, jeux extérieurs.

Ecole élémentaire : animations sportives, atelier de danse, atelier créatif, jeux de société, lecture. Le mercredi après-midi, une garderie a été mise en place, avec le personnel

communal. La prise en charge se fait à partir de 11h30, déjeuner jusqu'à 13h30 et mise en place d'activités pour l'après-midi jusqu'à 19h00.

*par Sylviane Duquenoy,
Adjointe au Maire aux Affaires Scolaires*

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MODULE 1 - CE2 « A fond la forme »	En attendant un intervenant les enfants sont répartis sur d'autres ateliers	Extérieur ou préau mater Ou salle polyvalente Hiram	Extérieur ou préau mater Hiram	Extérieur ou préau mater Ou salle polyvalente Cyril
MODULE 2 - CM1 « A vos marques, prêts, partez »	Extérieur ou préau mater Mélanie L.	Extérieur ou préau mater Mélanie L.	Extérieur ou préau mater Mélanie L.	En attendant un intervenant les enfants sont répartis sur d'autres ateliers
MODULE 3 - CM2 « La Tête et les Jambes »	Salle polyvalente Danse Emilie	Salle TNI Médiathèque Mélanie P.	Salle polyvalente Danse Emilie	Salle TNI Médiathèque Mélanie P.
MODULE 4 - CE1 « Les petites mains »	Cantine Sophie	Cantine Sophie	Cantine Sophie	Cantine Sophie
MODULE 5 - CP « Les dés sont jetés »	Cantine Annick	Cantine Annick	Cantine Annick	Cantine Annick

Du 29 septembre au 17 octobre 2014 - Cette organisation peut être amenée à évoluer après les vacances de la Toussaint.

Dates des vacances scolaires 2014 - 2015

Vacances de la Toussaint : Du Samedi 18 Octobre au Lundi 3 Novembre

Vacances de Noël : Du Samedi 20 Décembre au Lundi 5 Janvier.

Date de vacances scolaires à titre indicatif, sous réserve de changement et sans tenir compte des différences locales.

Spectacle de fin d'année de l'école maternelle

Le vendredi 13 juin 2014 à 18h30, tous les enfants de l'école maternelle vêtus de blanc, sont partis en voyage avec Mamie Mouette, de l'Afrique en France en passant par la Sibérie pour rencontrer toutes sortes d'animaux. Ce spectacle musical est créé par les enseignantes avec l'aide de Janette intervenante musical financée par la commune.

Après 45 minutes de bonheur, les parents d'élèves avaient organisé un repas barbecue et quelques jeux pour les enfants ce qui clôturaient joyeusement cette soirée.



Spectacle de fin d'année de l'école élémentaire et kermesse des deux écoles

Le samedi 28 juin 2014 ; à 11 h démarre le spectacle des enfants de l'école élémentaire. Pour les 100 ans de l'école du bâtiment François Quesnay, les enseignantes aidées par Isabelle Poitou, intervenante sportive financé par la commune ont préparé une belle fête.

Installés sur une estrade les enfants habillés comme autrefois ont entonné le chant « des choristes » en canon puis ont laissé place à Mr le Maire Michel Recoussines et à Mmes Sylviane Duquenoy adjoint au maire et Isabelle Bonnuît conseillère municipale pour la remise du livre (Agir pour la Terre) aux enfants de la classe de CM2 pour leur passage en 6ème.

Puis les enfants se sont tous positionnés dans la cour et le spectacle peut commencer. Chants et danses du siècle dernier ont envahi l'espace, les enfants invitant leurs parents à les accompagner.

Puis rassemblement dans la cours de récréation de l'école maternelle pour y danser tous ensemble le madison.

Les parents d'élèves avaient organisé un repas froid qui a rencontré un vif succès. Dans l'après-midi les traditionnels jeux de kermesse étaient présents pour le bonheur des petits et des grands.



Fête de la Saint-Jean du samedi 22 juin

La soirée a débuté vers 19heures par un apéritif offert par la municipalité. Puis les méréens ont pu pique-niquer ensemble et partager leurs talents culinaires. En attendant la nuit, la musique disco a fait danser les méréens présents. Des colliers lumineux ont été distribués aux enfants par la commission des fêtes. Vers 23h00 un magnifique feu d'artifice a réjoui tous les méréens et la danse a repris jusque vers 1h00 du matin sur les rythmes du DJ.

*Par Serge Bissonnet
et la Commission Fêtes et Cérémonies*



Fête du village du dimanche 14 septembre

Cette année nous avons conservé le thème du cirque.

De nouvelles animations sont venues agrémenter cette journée : le trampoline, le mur d'escalade et le train western. Ces nouvelles activités ont été très appréciées des enfants. La buvette a bien fonctionné, le soleil était avec nous.

Merci à tous les bénévoles pour la réalisation de ces deux fêtes ainsi que l'aide du personnel communal.

*Par Serge Bissonnet
et la Commission Fêtes et Cérémonies*



Devoir de mémoire le 6 JUIN 2014

En devoir de mémoire du débarquement des alliés sur nos plages normandes, le vendredi 6 juin 2014, les enseignantes des deux écoles ont réuni tous les enfants à 11h20 devant le monument aux Morts et ont entonnés la Marseillaise et en signe d'hommage ont observé une minute de silence.



30 Août - les Fusillés

23 Août 1944 date à laquelle quatre hommes furent fusillés par les allemands au carrefour de l'Espérance. Un monument, érigé près de l'endroit où le drame s'est produit, rappelle le calvaire de Georges Chaumette, Désiré Le Prigent, et Adrien Kermadec, qui avaient été pris dans les maisons près du carrefour, et de Raymond Sénéchal qui allait de Boissy-sans-Avoir à Montfort chercher un médecin pour sa femme sur le point d'accoucher.

Pierre Queneville, ancien adjoint au maire de Méré était, en 1944, démobilisé et travaillait à Méré. Il se souvient :

« ...Les troupes alliées avaient lancé, depuis Rambouillet, des actions en direc-

tion de Mantes, en passant par Méré.

Une colonne allemande se repliait, le 22 août au soir, sur les hauteurs de Sainte-Appoline ; son arrière-garde avait subi des tirs de harcèlement par la résistance et un soldat avait été tué. En représailles, cette colonne a fait mouvement le 23 août au matin sur la nationale 12 tirant, en passant à la hauteur de Méré, des obus qui sont tombés vers le Poirier d'encre. S'arrêtant au carrefour de l'espérance, ils prirent en otage six personnes, dont un homme très âgé et une femme qui assurait les fonctions de garde-barrière.

Emmenant ces six otages, les Allemands libérèrent en cours de route le vieillard et la femme, puis fusillèrent les quatre hommes dans les champs près de la nationale. Les deux rescapés, terrorisés, se terrèrent chez eux et ce n'est que le soir qu'une personne, passant sur la nationale, découvrit l'horreur et vint prévenir le maire. Nous apprîmes, par les rescapés, ce qui s'était passé. Je réalisais alors que je franchissais ce carrefour, avec un groupe d'ouvriers, moins d'une demi-heure avant le drame... ».

Document pris sur le site des Amis de François Quesnay www.afqmere.fr





Patrimoine

Lors des journées européennes du Patrimoine du 21 et 22 septembre 2014, la commune de Méré a présenté aux visiteurs, dans son église, les travaux de restauration d'un tableau surprenant. Nous avons évoqué, dans le bulletin municipal d'avril 2012, la découverte de ce tableau pendant le démontage de l'ensemble du mobilier de la sacristie. Ce tableau sur bois servait de plateau pour un élément du meuble. Ce tableau représente le martyre de Sainte Catherine. Il a été réalisé par Catherine HUBER en 1687.

La particularité de ce tableau vient du fait qu'il a été réalisé par une femme, chose très rare pour cette époque. En réalisant des recherches sur les archives paroissiales de Méré, il a été retrouvé l'acte de décès de Catherine Hubert (décédée le 15 février 1688 à l'âge de 24 ans).

Le tableau avait été confié aux conservateurs des Antiquités et Objets d'art du Conseil Général des Yvelines pour analyse et expertise. Par la suite, un projet de restauration, financé entièrement par la commune, avait été engagé pour permettre de remettre ce tableau dans l'église

«St Denis de Méré». Lors de la restauration de la couche picturale, on a découvert l'inscription «FAIT PAR DE» qui peut laisser penser que l'artiste s'est inspiré d'un tableau existant pour peindre le martyre de Sainte Catherine.

Il s'agit de la sainte patronne (25 novembre) de notre artiste... En fait, cela représente un martyre de Sainte Catherine d'Alexandrie... Les roues brisées par la foudre rappellent son supplice manqué (les roues hérissées de lames de fer qui devaient la déchiquer sont brisées miraculeusement par la foudre qui aveugle les bourreaux)... L'ange au-dessus de sa tête tient la palme du martyre au moment où elle va être décapitée. La scène de gauche représente sans doute le moment où la sainte, après avoir été fouettée par le tyran (l'empereur Maxilien), est jetée en prison (où elle convertira l'Impératrice).

par Alain Colombi, Conseiller Municipal



«La médiathèque François Quesnay (Méré)»

recherche

2 bénévoles

pour faire des permanences régulières

le mercredi ou le samedi.

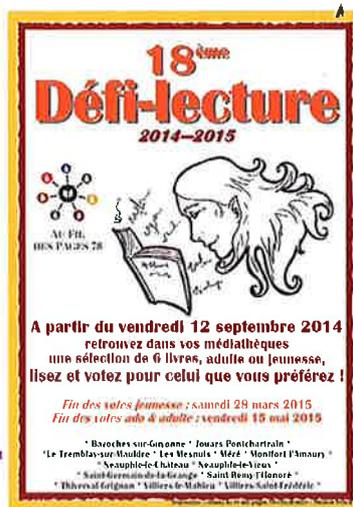
M E R E
D I A
T H E
Q U E



Si vous êtes intéressé(e),
merci de contacter Mélanie Picard au 01 34 86 76 95
ou mediatheque-de-mere@wanadoo.fr



AU FIL
DES PAGES 78



L'atelier multimédia de la commune de Méré

L'atelier multimédia de la commune de Méré a pour objectif de démocratiser l'utilisation de l'informatique, du multimédia et d'internet. Avec sa salle multimédia à la

Mairie, un espace équipé en matériel informatique et logiciels sont à votre disposition. L'atelier permet à chacun de se familiariser ou de se perfectionner à l'utilisation de l'ordinateur, d'internet, et de divers logiciels. Toutes ces formations se déroulent sur des cycles de 6 à 10 séances, et sont suspendues pendant les vacances scolaires. Nous vous proposons, dès les premières semaines de l'année 2015, un panel de formations selon vos attentes :

- **Initiation informatique** : Cet atelier s'adresse à celles et ceux qui n'ont aucune compétence en informatique et qui souhaitent s'initier à l'utilisation d'un ordinateur. Au programme : manipulation de la souris, utilisation du clavier, exploration des fonctions de bases de Windows...
- **Initiation Internet** : Cet atelier vous apprendra à naviguer sur Internet, à rechercher une information, à créer une sélection de sites et à les ajouter à vos favoris...
- **Gérer vos mails** : Cet atelier vous permettra de recevoir, d'envoyer et de transférer des mails avec ou sans pièces jointes, de gérer votre carnet d'adresse, d'organiser et de classer vos messages et de traiter les courriers indésirables.

- **Mieux utiliser mon ordinateur** : Vous avez quelques bases en informatique (manipulation de souris et clavier) mais vos connaissances ont besoin d'être renforcées ? Cet atelier vous permettra de faire le point et d'enrichir votre pratique de l'informatique : classement et organisation de vos fichiers, suppression des éléments inutiles, création de raccourcis, meilleure utilisation des logiciels multimédia (vidéos photos, textes...).

- **Les bases de la photo numérique** : Cet atelier vous apprendra à bien utiliser votre appareil photo numérique (mode manuel, retardateur, vidéo, flash, carte mémoire...) et à transférer vos photos sur ordinateur pour ensuite les classer, les renommer et les retoucher simplement.

- **Initiation et/ou perfectionnement au traitement de texte** : Cet atelier vous apprendra à saisir et modifier interactivement des textes, à vous aider à la composition d'un document en passant par toutes les phases de la rédaction.

- **Rendez-vous personnalisés** - Besoin d'un petit coup de main ? : Installer un logiciel sur votre ordinateur portable, faire un peu de tri dans vos dossiers, mettre à jour votre système ou vos antivirus, revoir un élément vu en atelier, transférer vos photos sur votre ordinateur...

Prenez contact en Mairie de Méré au 01 34 86 02 13.

Nous vous contacterons pour voir avec vous vos besoins en fonction du projet que vous souhaitez réaliser.



Les 25^{èmes} Saisons Musicales

Nous voici à quelques jours du premier concert de la saison. Il est encore temps d'effectuer vos réservations et abonnements.

Un certain nombre nous sont déjà parvenus ; une remarque : nous retrouvons dans tous les abonnements le concert : **DUO ALTO / PIANO ADRIEN LA MARCA - ADAM LALOUM** , alors ne tardez pas. Des programmes avec bulletin d'abonnement sont disponibles en mairie. Vous pouvez également réserver par notre site <http://www.ritmy.fr> avec paiement sécurisé.

Nous vous souhaitons d'excellentes Saisons Musicales.



DIMANCHE 12 OCTOBRE 2014
17 H 00 Église Saint-Martin
MAREIL SUR MAULDRE
QUATUOR ENESCO
QUATUOR À CORDES

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2014
17 H 00 Maison du jeu de Paume de
NEAUPHLE LE CHÂTEAU
TRIO EMPREINTE
"Muses, Interprètes et Compositrices"



DIMANCHE 18 JANVIER 2015
17 H 00 Salle du Pré Romain
ORGERUS
Trio CASADESUS / ENHCO
DU CLASSIQUE AU JAZZ

SAMEDI 14 FÉVRIER 2015
21 H 00 Salle des Fêtes de
LONGNES
SYLVAIN BEUF
«ELECTRIC QUARTET»



DIMANCHE 8 MARS 2015
17 H 00 Église Saint-Georges de
RICHEBOURG
«LES TEMPÉRAMENS VARIATIONS»
LE MOTET BAROQUE DE VENISE À LEIPZIG



SAMEDI 21 MARS 2015
21 H 00 Église Saint-Denis de
MÉRÉ
ADRIEN LA MARCA - ADAM LALOUM
DUO ALTO / PIANO



Vos questions : contact.ritmy@gmail.com
Vous informer et réserver : <http://www.ritmy.fr> ou
RITMY Mairie de Méré 78490 MÉRÉ



Vendredi 14 novembre 2014, 20h30



Café Débat

Salle des mariages – mairie de **Méré**

Laurent CHEREAU (SIDI)

« Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement »

Avec les témoignages d'acteurs dans les domaines :

du Logement, de l'Insertion, du Micro-crédit

la Finance solidaire - Une économie au service de tous

Réservations : 01 34 86 99 78 ou aspirine78490@gmail.com - Entrée 3 euros.
Association Pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse



L'ADMR DE MERE RECRUTE
01.34.86.93.90

50%
de réduction
d'impôts

• Aides à domicile • Auxiliaire de vie

- Personnes pour garde d'enfants de + de 3 ans en périscolaire.
- Un Professeur ou Institutrice ou Etudiant pour soutien scolaire

(le soir de 16h30 à 20 h et éventuellement le Week-end).

Les communes d'interventions sont :

Bazoches sur Guyonne – Boissy sans Avoir – Galluis – Grosrouvre – Jouars Pontchartrain
La Queue les Yvelines – Le Tremblay sur Mauldre – Les Breviaires – Les Mesnuls – Mareil le Guyon
Méré – Montfort l'Amaury – Neauphle le château – Neauphle le Vieux – St Germain de la Grange
St Léger en Yvelines – St Remy l'Honoré – Vicq – Villiers st Frédéric.



Les baladins d'Amaury

Le soleil d'automne chasse la grisaille de l'été ;
c'est avec plein de mélodies en tête que Les Baladins d'Amaury
vont reprendre leurs répétitions.

Si chanter vous attire, rejoignez-les :

le jeudi soir à 20h30, dans la Maison des Associations à Méré

Vous pouvez aussi contacter Philippe Lekieffre, chef de chœur, au 01 34 85 95 36.



Méré Sports Culture Loisirs

<http://asclmere.fr/>

C'est fait !!!

Nous souhaitions depuis longtemps créer notre site internet.

Aujourd'hui, grâce au travail et l'engagement de bénévoles, vous pouvez consulter

<http://asclmere.fr>

Vous y trouverez les informations générales sur nos activités de la saison ainsi que l'actualité des animations, spectacles et offres ponctuelles.

MONTFORT L'AMAURY
6/7 et 13/14 décembre 2014

EXPOSITION des PEINTRES
"Visual Art" de Méré



L'ATELIER
5bis rue de Versailles
Montfort L'Amaury
de 11h à 19h

VERNISSAGE le 6 à 17h30
Contact Louis VIGH 06 31 50 80 99

ASCL SORTIE SPECTACLE
Méré Sports Culture Loisirs
SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2014

THEATRE SAINT-GEORGES
Direction : Marie-Françoise BÉGIN

CAMILLE COTTIN **PIERRE PALMADE** **ANNE-ELISABETH BLATEAU**



Le fils du COMIQUE
une pièce de Pierre PALMADE
Mise en scène d'Agnès BOURY
avec Benjamin GAUTHIER & Guillaume CLÉRIE

Monique BOURG : 01 34 86 91 09
Prix des places : 62 €
Déplacement en car compris
Départ de la mairie de Méré vers 18h30
Tour des monuments de Paris illuminés



La section "Éveil musical" propose cette année encore aux enfants de la maternelle jusqu'au CE1 des séances d'initiation à la musique le vendredi entre 17h45 et 19h15. Les enfants, répartis en deux groupes selon leur âge et encadrés par Sophie Ducarne-Jous, vont se familiariser avec le langage musical par l'apprentissage

de chants, l'écoute de musiques d'origines variées et de styles différents, la manipulation de petites percussions. Les plus grands aborderont déjà quelques notions de solfège. Ces séances de 45 minutes par semaine, toujours menées de façon ludique, sont une préparation idéale à une future pratique instrumentale.

Il y a des places dans les deux groupes, n'hésitez pas à venir à une séance d'essai. Pour tout renseignement complémentaire, contactez Guillaume Adam au 06 77 17 71 61.



Méré Environnement a 30 ans !

L'Association Pourias de Protection de l'Environnement de Méré (APPEM) a été créée en 1984.

Sa création, déclarée en Sous-préfecture de Rambouillet, apparaît au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 30 août 1984.

A l'origine, l'association avait vocation à s'opposer à la création d'un supermarché et d'une station service dans une zone résidentielle. Si le supermarché existe aujourd'hui, la station service n'a jamais été réalisée à l'emplacement initialement prévu.

Depuis sa création, Méré Environnement a eu à se confronter à de nombreux problèmes, soit sur le territoire de notre commune, soit dans son environnement proche :

- À l'origine, la construction du centre commercial des Pourias et d'une station service au milieu d'une zone à vocation résidentielle;
- Puis, au fil des années, divers projets pouvant attenter au cadre de vie des,

habitants de notre commune, ont fait l'objet de toute l'attention du monde associatif :

- Le poste de transformation « Bagot » à Saulx-Marchais puis à Méré-Gare;
 - La déviation de Pontchartrain;
 - Le projet de liaison (auto)routière entre Epône et Les Essarts-le-Roi, initialement appelé VNVM (Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre);
 - Le projet de réalisation d'une énorme décharge de déchets « inertes » à Galuis, aux portes de notre commune;
- Si certains de ces projets ont été réalisés (déviation de Pontchartrain, poste Bagot), ils ont fait l'objet d'aménagements importants sous la pression des associations locales. Quant aux autres, ils sont retombés dans les oubliettes de l'administration. Mais pour combien de temps ?

Par contre, Méré Environnement se félicite de l'entrée, en 2011, de la commune dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse qu'elle

a soutenu pendant de nombreuses années. Méré Environnement, après des hauts et des bas, existe toujours. Et pour continuer d'exister, notre association a besoin du soutien des méréennes et des méréens. Même si la situation locale ne présente pas, dans un avenir proche, de risque majeur pour notre cadre de vie, l'environnement général n'est pas spécialement encourageant : évolution de la législation (loi ALUR, G), création de la métropole de Paris, réforme territoriale, évolution incertaine de l'intercommunalité, pression foncière, ... font que les communes rurales de grande couronne sont, plus que jamais, en danger. A titre indicatif, la zone urbaine de Paris arrive à Pontchartrain ! Il est indispensable qu'une association existe, au cas où G En effet, son antériorité à tout problème

futur donne à notre association des possibilités juridiques que ne peut avoir une nouvelle association créée pour la circonstance.



Etre près de ceux qui sont loin de tout

En 1948, après la guerre, Monseigneur Jean Rodhain créait le Secours Catholique. Hiver 1954. L'Abbé Pierre nous appelait tous : « Mes amis, au secours ! Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à 3 heures, à Paris. Ecoutez-moi... »

A cette époque, des collectes de charbon, de pommes de terre, ont été organisées un peu partout en France. Aujourd'hui, il n'y a plus de charbon mais les besoins sont toujours importants.

Manger, se loger, se chauffer : à ces besoins primaires, nous répondons pour une période temporaire. L'aide alimentaire n'est pas le seul besoin.

Par exemple, dans notre région, pour aider à trouver du travail, nous sommes amenés à fournir de l'essence...

La mobilisation envers les personnes les plus démunies est toujours d'actualité.

Depuis les années 90, un point d'accueil a été créé à La Queue-lez-Yvelines, derrière l'église, pour répondre aux besoins des personnes habitant La Queue, Garancières, Boissy et Millefont ainsi que le secteur de Montfort sans équipe depuis quelques années. Il est ouvert tous les jeudis de 10 h 30 à 12 h.

Aujourd'hui l'équipe du Secours Catholique ouvre un nouveau café-rencontre à Montfort, les mardis matin (Salle Mère Teresa 8 route de Mantes) à partir du 16 septembre de 10H30 à 12H. Venez nous rencontrer, discuter, prendre un verre ou apporter un coup de main. L'équipe est ouverte à tous !

Le secteur de Montfort/Méré comprend les communes environnantes

Dans la relation que nous tissons avec les personnes, nous avons pu nous rendre compte combien est important ce

lien de confiance réciproque et que la précarité va bien au-delà des besoins matériels. Quelquefois il s'agit de survie, même ici dans nos villages. Peu à peu, notre soutien s'est élargi à une convivialité, à du « vivre ensemble » qui nous ouvre aux autres :

- un repas mensuel préparé ensemble,
- quelques sorties occasionnelles,
- des échanges sur l'éducation, le sens de la vie.

Nous avons réalisé, au fil des années, que la qualité de relation établie permet à la personne de revenir en confiance si une autre difficulté de la vie survient.

Quand il n'y a plus personne, le Secours Catholique est encore là.

**Notre prochain rendez-vous : la collecte de la Banque alimentaire des 29 et 30 novembre prochain à Casino Méré
Contact : Denise Bruvier 06 81 31 70 44**

MTC - L'échange Le billet du Méré Tennis club Septembre 2014

Début de saison 2014 2015, un nouveau au MTC !

Les inscriptions ont démarré avec beaucoup de nouveaux adhérents, le samedi 6 septembre et ont été suivies le dimanche par une animation de doubles mixtes surprises, brillamment organisée par Jean-Louis Philemon. Moment toujours aussi joyeux et convivial. S'en est suivi un pot de l'amitié.

La rentrée des entraînements sous la direction de Victorien DE ANDRADE notre professeur a eu lieu la semaine du 15 au 20 Septembre 2014 et celle de l'école de tennis la semaine du 22 au 24 Septembre 2014.

Pour l'épauler nous avons recruté un jeune enseignant Cantor VALICON habitant aux CLAYES SOUS BOIS.

Bienvenue à lui !



Nos 2 enseignants

L'école de tennis est constituée d'environ 80 enfants, répartis en groupes allant des 4/6 Ans (le Mini-Tennis) jusqu'aux jeunes compétiteurs de 17/18 Ans. La réforme des rythmes scolaires nous a obligés à apporter quelques modifications sur les plannings en raison de la perte du mercredi matin. La Mairie nous a offerts la possibilité de nouveaux créneaux horaires en compensation, en début d'après-midi en semaine. Nous la remercions sincèrement.

Il nous reste encore des places dans certains groupes et les essais en cours d'année sont toujours possibles (faire vite pour être sûr d'obtenir les créneaux souhaités).

Contactez Victorien au 06.51.54.06.60. Cette année, la Fédération Française de Tennis a apporté des modifications

sur le programme d'enseignement et de compétition (Réforme des moins de 12 Ans) pour une meilleure évolution de nos jeunes joueurs et joueuses.

Nous vous rappelons l'adresse de notre site internet tant attendu et mis à jour régulièrement.

http://www.mere-tennis-club.fr/le_centre_de_formation/a_chacun_son_tennis.html

Nous vous proposerons comme l'année dernière un programme d'activités et d'animations originales et diversifiées qui sont le reflet du dynamisme de notre club.

La rentrée marquera la reprise des compétitions de la Ligue des Yvelines de Tennis. En octobre les équipes Dames et Messieurs 45 ans vont



Notre fête de reprise en septembre au Poirier d'Encre

entrer en lice. En novembre et décembre les équipes de doubles mixtes vont également défendre les couleurs du MTC suivies de rencontres de classement en janvier. Enfin, le mois de janvier verra le lancement du championnat des Seniors 35 ans avec deux équipes engagées (Dames et Messieurs).

Les sorties du MTC aux Tournois de Bercy et de Roland Garros



Victorien et Cantor nous promettent encore de belles émotions cette année avec des sorties au BNP Paribas Master de Paris Bercy fin octobre puis à Roland Garros en fin mai avec les jeunes du MTC. Pour celles et ceux qui

avaient montré un intérêt, l'open GAZ de France semble malheureusement supprimé suite au désengagement de la société GAZ De France.

Nous partirons comme l'année dernière de Méré en train ou en bus, évitant ainsi les déplacements souvent compliqués en voiture.

La sortie au tournoi Master de Paris Bercy se déroulera le Mercredi 29 Octobre 2014, pendant les vacances scolaires.

Il est bientôt temps de penser à

ROLAND GARROS 18 mai au 7 juin 2015. Vous serez avertis des dates exactes de réservations individuelles, qui devraient être:

- Du 09 janvier au 7 février : réservations prioritaires pour les licenciés de la Fédération Française de Tennis.
- À partir du 12 février : ouverture des ventes pour tous.

... MTC



Profitez de cette nouvelle saison pour pratiquer une activité physique et de loisir, dans une ambiance familiale et conviviale au MERE TENNIS CLUB. De nombreuses animations (barbecue, sorties, jeux, réunions amicales) permettent à toutes les classes d'âges de se retrouver dans le cadre superbe du Poirier d'Encre et de faire mieux con-

naissance. Remise des prix tournoi interne Ne tardez pas à vous inscrire ou réinscrire il reste des places dans les groupes adultes et jeunes!

Permanence : samedi et dimanche de 10h à 12h - Tel : 06 73 41 87 23
Courriel : jeanguy.mutez@free.fr

Site : http://www.mere-tennis-club.fr/le_centre_de_formation/a_chacun_son_tennis.html

A vos raquettes !!

Jean-Guy MUTEZ, Président



Notre prochaine sortie à Bercy



Sortie au Master de Paris Bercy en 2013

Téléthon



**le samedi 06 décembre
de 14h00 à 18h00
au gymnase communal**

Chaque année, 200 000 bénévoles et 5 millions de Français sont mobilisés pour que cette fête soit le socle de cet événement sans équivalent. L'AFM-Téléthon agit pour améliorer la qualité de vie des malades en attendant la guérison par l'accès aux soins, l'accompagnement et la défense des droits des familles. De la recherche à la production de médicaments, l'AFM-Téléthon fait émerger

Téléthon 2014

des thérapies innovantes avec un seul objectif : guérir. Au moment du Téléthon, faites un don au 36 37 ou sur telethon.fr ou en venant apporter votre don directement au gymnase communal de Méré le 05 décembre de 14h00 à 18h00.

Donnez de votre temps pour participer à la réussite du Téléthon à Méré. Engagez-vous dans le combat médical et social de l'AFM-Téléthon. Pour proposer votre aide et/ou des animations afin que cette fête soit réussie également à Méré, vous pouvez vous adresser auprès de Mme Laporte ou de la Mairie.

Respectez vos voisins !

Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

D'autres bruits peuvent également gêner vos voisins, qu'ils soient émis de l'extérieur (**chien, deux roues**) ou bien même de l'intérieur des habitations (**sonos, instruments de musique,...**)

Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

Les jours de semaine
avant 7h00 et après 20h00
Les samedis
avant 8h00 et après 19h00
Les dimanches et jours fériés

Crottes de chiens

Merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos chiens devant les maisons ainsi qu'en balade, nous vous rappelons qu'il existe des «toutounet».

Feux

Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Par conséquent tous les gros déchets verts des jardins (branchages et bois de taille) doivent être portés à la déchèterie. Il est rappelé que les feuillages, tontes de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

Feuilles mortes

Comme chaque année et malgré toute la bonne volonté du personnel communal, il ne saurait ramasser aussi vite que les feuilles tombent et partout en même temps. C'est pourquoi nous vous remercions de ramasser au maximum les feuilles devant chez vous.

Noces d'or



Le 17 Juillet 1964, Gilles Thenadey et Gabrielle Weber se sont dit oui.

50 ans plus tard, entourés de leurs enfants, petits enfants et de leurs amis, ils ont célébré un demi siècle d'union, dont près de 25 années passées à Méré, où ils se sont installés quand Gilles a pris sa retraite de directeur d'école.

La fête des noces d'or fut chargée en émotion et tout le monde a hâte de renouveler cette belle journée dans dix ans pour les noces de diamant.

ils se sont unis

ESTEBAN Nicolas

et **HENNAERT** Lydie, Marie, Juliette - 14/06/2014

DYERYCK Philippe André, Michel, Daniel

et **SJÖSTRÖM** Lena, Johanna, Kristina - 21/06/2014

PASSOT Benoit, Marie, Vincent

et **DIONIS** du **SEJOUR** Claire, Marie, Armelle - 18/07/2014

BOURG Lionel, Gilbert, Noël

et **CADY** Krystel, Bernadette, Monique 06/09/2014

ils nous ont quittés

MONGODIN Jacques, Pierre, Marcel 09/06/2014

LANGLAIS Emile, Robert 08/08/2014

A vos agendas !

Vendredi 24 Octobre au matin,
collecte des encombrants

Municipaux pour la traditionnelle cérémonie de commémoration de l'armistice de la Grande Guerre.

Samedi 6 décembre

Téléthon 2014 de 14h00 à 18h00
au gymnase communal.

11 novembre

1914-2014, rendez-vous dès 9h30 au monument aux morts, en présence des enfants de l'école François Quesnay, des enseignantes, du Maire et des Conseillers

29/30 novembre 2014,

se tiendra l'exposition des « Artisans d'Art » à la salle des mariages, en Mairie

Lundi 8 décembre

dernier ramassage déchets verts.
Pour plus d'infos consultez régulièrement www.mere-village.fr

infos pratiques

Désormais, les meubles ont un nouvel avenir

A partir du 1er octobre, une benne spécialement dédiée aux meubles usagers est installée à la déchèterie de Méré.

Financé par l'éco-participation lors de l'achat de meubles neufs, le Programme Eco-mobilier, agréé par le ministère de l'Ecologie, permet au SIEED de mettre en place cette benne pour favoriser le recyclage des meubles usagés.

Les 3 solutions pour vous défaire de vos meubles usagés :

- Le don à des associations,
 - L'apport en déchèterie de Méré,
 - L'apport dans les magasins volontaires.
- Ce que deviennent les meubles usagés :
- Le recyclage : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
 - La production d'énergie : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

Quels meubles sont concernés ?

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient l'état, le type ou le matériau (chaise, table, lit, matelas, canapé...) Les éléments de décoration et de récréation n'en font pas partie.



Si Mère m'était conté...

Léopold Bellan

est né à Mère le 20 septembre 1857

Vous habitez ou vous empruntez la rue Léopold Bellan, au cœur de Méré ? Saviez-vous que Léopold Bellan, né à Méré, est considéré, aujourd'hui comme l'un des pionniers de l'humanitaire comme l'explique Benoît Charenton, auteur d'une biographie (que nous venons de référencer à la Médiathèque) ?

Léopold Bellan était un républicain, attaché à la démocratie et très préoccupé de justice sociale. Il a connu les débuts de la III^{ème} république, à une époque où la justice sociale et l'égalité des droits semblaient devoir triompher.

La commission Information et Communication a souhaité continuer à mettre en valeur et à vous faire découvrir l'histoire de votre commune en ouvrant dans Le Mag une page « historique ».

Nous débutons donc cette série avec cette notice biographique, compulsée par l'association méréenne « les Amis de François Quesnay » que nous remercions pour sa contribution.

Merci également à la Fondation Léopold Bellan qui nous a ouvert ses archives et son iconographie. La Fondation est issue de l'engagement associatif que Bellan avait voulu pérenne dès 1884 ! Forte aujourd'hui de 38 établissements ou services, elle accueille chaque année plus de 60 000 personnes autour de 300 bénévoles et 1900 professionnels. Elle accompagne et soigne enfants, jeunes, adultes handicapés, patients et malades et personnes âgées. Par Philippe Clémence, Conseiller Municipal et la Commission Information & Communication

Léopold Bellan naît pied-bot des deux pieds. Ce handicap a, très certainement, conditionné et orienté son existence vers un idéal de dévouement, de compassion et d'altruisme. Léopold Bellan était issu d'une famille modeste d'artisans ruraux et d'agriculteurs : son père exerce plusieurs métiers, d'abord charretier, puis cultivateur propriétaire, il devient ensuite fabricant de tonneaux.

Plus tard, les parents de Léopold Bellan renoncent à la vie rurale, à cause du handicap de leur fils, et quittent Méré pour s'installer à Paris, à partir de 1865, où ils tiennent tout d'abord un restaurant, ensuite ils sont marchands de vin, puis de volailles.

Après avoir fréquenté l'école Turgot à Paris pendant une année ou deux (en 1872 - 1873), Léopold Bellan effectue un séjour de deux ans dans une maison de commerce en Angleterre, afin de parfaire sa formation de comptable et d'apprendre l'anglais.

A 17 ans, il commence à travailler comme commis aux écritures, au cœur du quartier du Sentier.

Il se mariera le 30 octobre 1879 avec Clémence Sancey. Plusieurs écrits précisent que Clémence Sancey aurait été un élément déclencheur de sa vocation philanthropique.

Il crée en 1889, à 32 ans, son propre commerce de textile. Notable commerçant, en 1897 Léopold Bellan est éligible à la Chambre de Commerce de Paris. Il deviendra industriel en procédant à l'acquisition d'une filature dans les Vosges. L'effectif de son entreprise aurait compté jusqu'à 600 employés.

Simple comptable, il acquiert grâce à ses œuvres sociales naissantes une certaine notoriété dans le 2^{ème} arrondissement où il habite, ce qui facilite son élection au Conseil Municipal de Paris. A partir de 1893, Léopold Bellan est constamment réélu Conseiller Municipal radical-socialiste du quartier du Mail. Il est syndic au Conseil Municipal de Paris de 1896 à 1900, puis de 1903 à 1908. Il est élu Président du Conseil Municipal pour la législature 1910-1911. Conjointement, il devient Conseiller Général de la Seine et il exercera la Présidence de cette instance de 1925 à 1926.

Un événement particulièrement grave explique pourquoi Léopold Bellan, plus que jamais, s'est totalement dévoué à son œuvre jusqu'à la fin de sa vie : il perd son fils unique Léopold-Auguste en 1915 dans la Guerre des tranchées. A partir de 1919, il devient vice-président de l'Alliance républicaine démocratique, le principal parti du centre gauche de l'époque.

Directeur du journal « le Parlement Commercial », il est également membre fondateur ou administrateur de diverses sociétés commerciales, de maisons de retraites, de sociétés philanthropique et de « l'Association Léopold Bellan » (maintenant la Fondation Léopold Bellan).

Après une carrière professionnelle mais également politique et sociale, Léopold Bellan meurt à Paris le 4 janvier 1936 à l'âge de 79 ans. Il est enterré à St Martin du Tertre (Val d'Oise) village natal de son épouse.



Léopold Bellan : Un pionnier de l'humanitaire / Benoît Charenton. Ed. Le Cherche Midi, 2008 (1 vol., 236 p.).

Disponible sur le réseau

Au fil des pages 78, à la médiathèque François Quesnay (Méré) : code 1115737838914 (cote : 361 BEL).

Retrouvez références,
liens utiles
sur www.mere-village.fr

